



L'Avance Loca Pass

Le versement du dépôt de garantie nécessaire au moment de la signature d'un bail est désormais facilité pour tous les locataires.

Chaque locataire peut souscrire un prêt à taux zéro lui permettant de financer son dépôt de garantie (équivalent à un mois de loyer nu) :

▶ Il s'agit de l'avance Loca Pass.

- ▶ L'Avance Loca Pass est un prêt accordé par les organismes du 1 % logement.
- ▶ La durée du prêt est modulable ; les mensualités de remboursement démarrent trois mois après l'acceptation du dossier.

La GRL ou Garantie des Risques Locatifs

- ▶ La GRL est un produit assurantiel, garanti par l'Etat et le 1% Logement.
- ▶ La GRL permet à tout propriétaire d'être couvert en cas d'impayés de loyer, sur toute la durée du bail
- ▶ La GRL c'est aussi une prise en charge en cas de détériorations immobilières ou de frais de procédure.

L'utilisation de la GRL (dont le coût est déductible des revenus fonciers) sécurise plus avantageusement un propriétaire qu'un garant privé.

Retrouvez sur :

www.passgri.fr les modalités de ce contrat d'assurance